

PUBLICITÉ OBLIGATOIRE

Sont concernés

Emploi permanent
(fonctionnaire et contractuel)

A réaliser sans délai **

Durée minimale de publication :
1 mois

Exception à ce délai imposé : l'urgence ***

Offre d'emploi à effectuer obligatoirement sur un espace numérique commun :
"Choisir le service public"

= **Poursuite du formalisme actuel par les collectivités** : saisie sur le site de l'Emploi Territorial (transmission automatique vers le site *"Choisir le service public"*)

Le contrat de projet

Application des mêmes règles de publicité que pour l'emploi permanent

Le cas spécifique du contrat de remplacement*

Si contrat < 1 an

Offre d'emploi à effectuer en interne et par tout moyen (affichage, intranet...)

Si contrat ≥ 1 an

Application des mêmes règles de publicité que pour les emplois permanents

ATTENTION : la publicité obligatoire s'impose également à certaines situations administratives

- Mutation interne à la demande de l'agent
- Modification de plus de 10% OU modification d'un poste à temps complet OU perte affiliation CNRACL

RAPPEL : emploi permanent = besoin pérenne / emploi non-permanent = besoin temporaire

* **Le contrat de remplacement** est un recrutement à titre temporaire sur un emploi permanent

** càd dès formalisation de la décision de recruter

*** **L'urgence** doit être motivée (exemple : motif imprévu impactant la continuité de service...
ATTENTION : urgence non reconnue si mauvaise anticipation, volonté politique, aller vite...)

PUBLICITÉ NON OBLIGATOIRE

c'est-à-dire
Pas de DVE/DCE obligatoire
Pas d'offre d'emploi obligatoire

Sont concernés

Emploi non permanent
(accroissement temporaire
et saisonnier d'activité)

Certaines situations administratives

Agent contractuel sur emploi permanent qui réussit concours et qui est nommé stagiaire

Mutation d'office dans l'intérêt du service

Transfert de personnel : opération de restructuration ou de réorganisation soumise à l'avis du CST

Avancement de grade

Reclassement inaptitude physique (intégration ou détachement dans un autre cadre d'emploi)